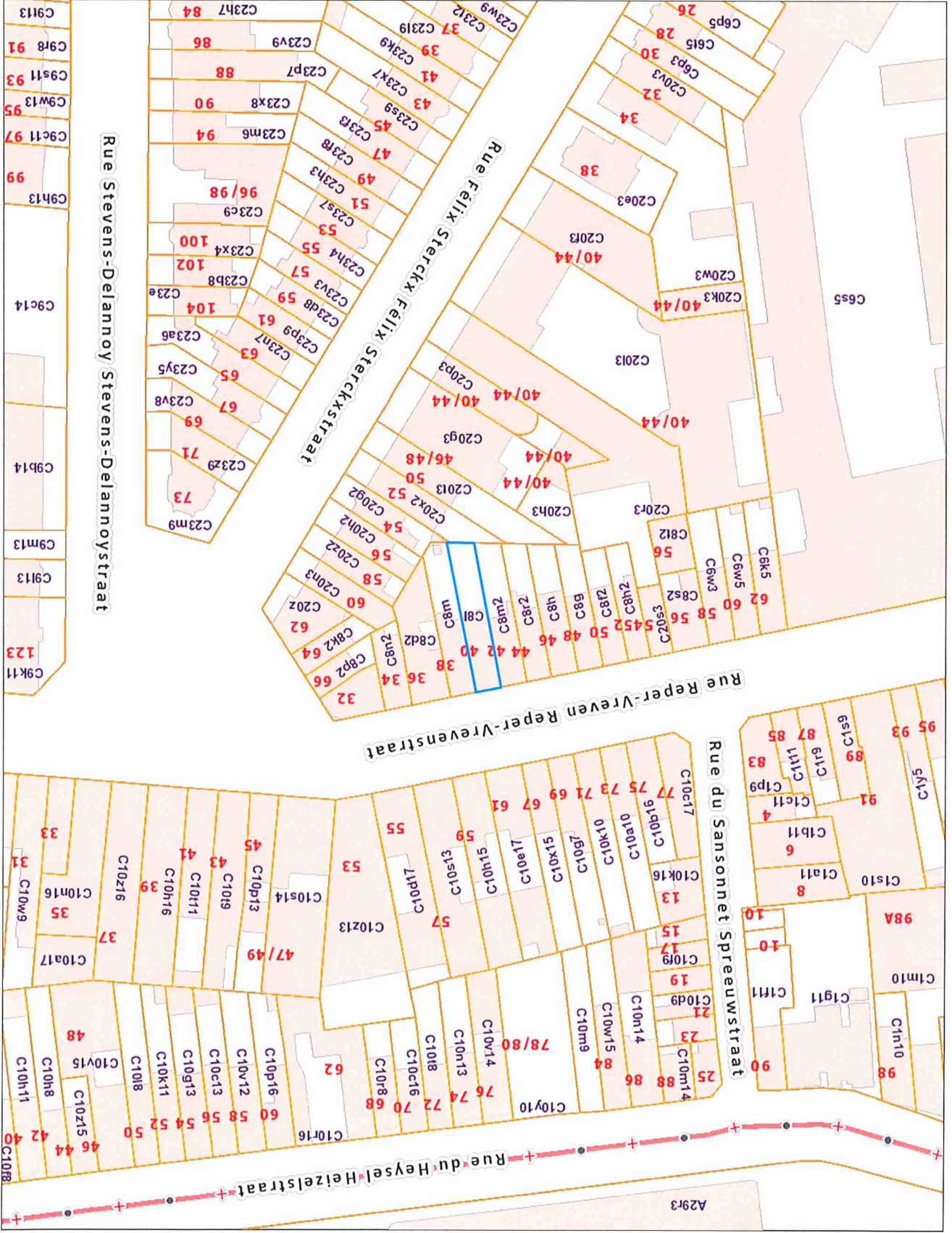




Extrait du plan parcellaire cadastral

Centre sur : BRUSSEL 16 AFD -- BRUXELLES 16 DIV

Situation la plus récente  
Faite le 13/10/2023  
Echelle : 1:1000



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et joint de la propriété intellectuelle comme reprises dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= BPN, Rebu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera des lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



